

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
Département des Yvelines  
Canton de Rambouillet

MAIRIE DE SAINTE-MESME  
4 Rue Charles Legaigneur  
78730 Sainte Mesme  
TEL : 01.30.59.41.27 - FAX : 01.30.59.45.66  
Mail : [mairie@saintemesme.fr](mailto:mairie@saintemesme.fr)

## COMpte Rendu de la Seance Ordinaire 25 FEVRIER 2020

### L'an deux mille vingt, le 25 février à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Christophe DERMY, Maire.**

#### **PRESENTS :**

- |                              |                                  |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1. Monsieur Christophe DERMY | 6. Madame Karine CAGNET          |
| 2. Monsieur Bernard MINGAUT  | 7. Madame Michèle DERAS          |
| 3. Madame Isabelle COPETTI   | 8. Monsieur Daniel GOMES PEREIRA |
| 4. Monsieur Hubert FOURRIER  | 9. Madame Aline DEYDIER          |
| 5. Madame Annick BRUNEAUX    | 10. Monsieur David KONIECZNY     |

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Karine PAILHES, Messieurs Jérôme SENÉCHAL et Régis DEROFF.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Daniel GOMES PEREIRA

***Formant la majorité des membres en exercice.***

☺☺ ☺☺

**Date de convocation :** 04/02/2020

**Date d'affichage :** 27/02/2020

☺☺ ☺☺

### **PREAMBULE**

Le Maire déclare la réunion ouverte à 20h40 mn. Il demande aux conseillers présents qui confirment avoir reçu dans les délais impartis, le compte rendu de la dernière séance ainsi que la convocation à la présente portant mention de l'ordre du jour suivant :

☺☺ ☺☺

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019**

Le Maire rappelle les points débattus lors de cette séance.

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu mis à l'approbation des conseillers est adopté à l'unanimité.**

☺☺ ☺☺

### **DELIBERATIONS**

☺☺ ☺☺

#### **DCM n°2020/01-PARTICIPATION COMMUNALE A LA CLASSE DE DECOUVERTES.**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de classes de découvertes organisées par l'école. Il s'agit d'un séjour du 30 mars au 03 avril 2020 au centre de vacances de la Ligue de l'Enseignement à Graçay (CHER), pour 46 élèves de l'école primaire.

La mairie verse habituellement une subvention de 30€/enfant pour les classes d'environnement. Comme il n'y a pas eu de classe de découvertes l'année dernière, M. DERMY avait proposé aux membres du conseil qui en étaient favorables de verser une subvention de 35€/enfant cette année. La contribution des parents revient donc à 195€/enfant.

Considérant que chaque année la commune accorde une participation financière aux familles, afin de permettre à un maximum d'enfant de participer à la classe de découvertes organisée par l'école,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics et administratifs,

**CONSIDÉRANT** le projet de classe de découverte organisée par l'école du 30 mars au 03 avril 2020, pour les enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.,

**CONSIDÉRANT** le coût du séjour estimé 12 943€,

**CONSIDÉRANT** les participations financières de l'Amicale Laique et de la coopérative scolaire respectivement de 500€ et 2000€,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Autorise Le Maire** à signer les conventions et actes relatifs à l'organisation de la classe de découverte,
- **Accorde** une subvention de 35€ par enfant,
- **Dit** qu'une aide complémentaire pourra être versée sur présentation de justificatifs (dernier avis d'imposition, relevé de CAF etc...),
- **Dit** qu'en cas d'absence pour raisons de santé, les familles bénéficieront du remboursement des frais de séjour,
- **Charge** Le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **DCM 2020/02- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA CA RT.**

La CLECT de la CA RT a arrêté le montant des attributions de compensation définitives de 2019 et voté les attributions de compensation provisoires pour 2020 au vu des variations des charges transférées à la CA RT ou restituées aux communes.

Cette année une seule variation de l'attribution de compensation est prévue pour la ville de Rambouillet, compte tenu du transfert de la compétence transport urbain.

Pour la commune de Sainte Mesme, le montant de l'attribution de compensation reste à 121 496 comme en 2019.

Conformément à la réglementation le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des conseillers municipaux dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts et plus particulièrement son article 1609 nonies C ;

**Vu** le rapport établi par la CLECT en date du 19 décembre 2019 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la CA RT du 13 janvier 2020 relative à aux attributions de compensation définitives 2019 et provisoires 2020 ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Approuve** le rapport de la CLECT de la CA RT du 19 décembre 2019,
- **Approuve** le montant de l'attribution de compensation définitive de 2019 pour 13 839 152€ dont 121 496€ pour la commune de Sainte Mesme,
- **Approuve** le montant de l'attribution de compensation provisoire de 2020 pour 13 922 394€ dont 121 496€ pour la commune de Sainte Mesme,
- Charge le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la CA RT.

### **DCM 2020/03-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.**

Le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessous est voté sans la reprise des résultats de 2019.

En effet, il est nécessaire de disposer du compte de gestion établi par le comptable public, pour connaître les résultats définitifs de l'exercice écoulé.

A titre d'information et sous réserves d'ajustement des comptes budgétaires entre la trésorerie et la commune, les résultats provisoires de 2019 s'établissent comme suit :

	FONCT		INVEST		TOTAL DES SECTIONS
	DEP	REC	DEP	REC	
	636 497.44 €	765 100.19 €	239 633.91 €	389 261.04 €	
<b>RESULTAT NET 2019</b>	<b>128 602.75 €</b>		<b>149 627.13 €</b>		<b>278 229.88 €</b>
<b>EXCEDENT CUMULE REPORTE AU BP 2019</b>	<b>315 217.75 €</b>		<b>11 401.84 €</b>		<b>326 619.59 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE FIN 2019</b>	<b>443 820.50 €</b>		<b>161 028.97 €</b>		<b>604 849.47 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **443 820,50€ €** et un excédent cumulé d'investissement (hors restes à réaliser) de **161 028,97€**;

ETAT DES RESTES A REALISER 2019 (invest)		
OBJET	DEPENSES	RECETTES
RESEAUX DE VOIRIE	129 924.00 €	3 358.00 €
INSTAL. DE VOIRIE	1 592.00 €	- €
RESEAUX ELECT.	118 401.90 €	
MATERIEL INFOR	1 018.80 €	
<b>TOTAL A REPORTER AU BS 2020</b>	<b>250 936.70 €</b>	<b>3 358.00 €</b>

Soit un déficit d'investissement **cumulé de 86 549,73€, restes à réaliser inclus**, au 31 décembre 2019.

### BUDGET PRIMITIF 2020

#### - Section de Fonctionnement -

Chap	Dépenses	Montants	Chap	Recettes	Montants
011	Charges à caractère général	215 460.00 €	002	resultat de fonct°	- €
012	charges de personnel	136 900.00 €	70	Prdts des services et ventes diverses	67 000.00 €
014	atténuations de prdts	40 000.00 €	73	impots et taxes	441 496.00 €
022	Dépenses imprévues	- €	74	dotat° subvent° et participat°	- €
023	virement à l'Invst	23 500.00 €	75	Autres prdts de gestion	3 000.00 €
042	Opérations entre sections	15 638.14 €			
65	autres charges de gest°	65 745.47 €			
66	Charges financières	4 950.95 €			
67	charges excpt	9 301.44 €			
<b>TOTAL</b>		<b>511 496.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>511 496.00 €</b>

## - Section d'Investissement -

Chap	Dépenses	Montants	Chap	Recettes	Montants
020	Dépenses Imprévues	10 574.49 €	001	resultat inv	- €
16	Emprunts et Dettes assimilées	53 415.51 €	021	Virement de section fonct	23 500.00 €
20	Immo, incorporelles	3 000.00 €	040	Opérations entre sections	15 638.14 €
21	Immo, Corporelles	106 010.00 €	10	dotat° subvent° et participat°	30 000.00 €
			13	Subv d'invest	103 861.86 €
<b>TOTAL</b>		<b>173 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>173 000.00 €</b>

**Vu** l'instruction comptable M14 ;

**Vu** le projet de budget primitif 2020 présenté ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal**

- **Adopte** le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus.

**DCM N° 2020-04-ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG POUR LA RELIURE DES ACTES.**

Le CIG constitue un groupement de commandes qui a pour objet, la passation d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, pour le compte des membres du groupement.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement a été établie. Elle désigne le CIG comme coordonnateur. Ce dernier est chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et au choix du titulaire. La CAO compétente est, à ce titre, celle du CIG.

La mission du CIG comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération ; les frais de procédure ainsi que les frais annexes ne feront pas l'objet d'une refacturation aux membres du groupement.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

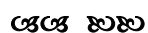
**VU** le décret n°2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

**VU** l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil,

**CONSIDERANT** l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil,
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commande désignant le CIG de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- **Approuve** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune de Sainte Mesme,
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **BILAN DU RECENSEMENT DE LA POPULATION.**

Il y a eu 356 adresses pour 401 logements d'habitation à recenser sur la commune. 338 sont des résidences principales, 31 des résidences secondaires, 22 des logements vacants.

10 logements n'ont pas répondu à l'enquête du recensement dont 4 absents longue durée, soit un taux de retour de 97%.

75% des logements recensés ont répondu aux questionnaires internet.

- **ELECTIONS MUNICIPALES.**

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Les volontaires sont invités à se manifester pour la tenue du bureau et les opérations de dépouillement.

- **CHEMIN DE BAILLY.**

Les travaux devraient se terminer d'ici une dizaine de jours. La pose des candélabres est prévue jeudi. Il reste les bordures de toiture côté gauche et la réalisation de l'enrobé prévue la semaine prochaine

ଓଓଓ ଝଝଝ

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 43 mn.***

ଓଓଓ ଝଝଝ